

Justice, politique et droit

Ce qui est noté au contrôle, ce n'est pas le résultat seul : c'est le raisonnement posé, puis le calcul mené jusqu'au bout avec l'unité.

1 Notions. Répondre en une phrase précise.

- ① a. Le **droit positif** est l'ensemble des règles **posées** par une autorité, qui se constatent. Le **droit naturel** désigne des exigences tenues pour valables **sans loi écrite**, et qui se discutent.
- ② b. La **légalité** dit qu'un pouvoir respecte ses propres règles ; la **légitimité** dit **au nom de quoi** ces règles obligent. Un pouvoir peut être légal sans être reconnu.
- ③ c. La **paix** et la **sécurité** : sortir d'un état de nature où la crainte de la mort violente rend la vie invivable, en abandonnant son droit à tout.
- ④ d. La volonté qui porte sur l'**intérêt commun** et à laquelle chacun obéit en tant qu'il en est **coauteur** : obéir à la loi n'est alors pas se soumettre à un autre.
- ⑤ e. Choisir les règles d'une société **sans savoir** quelle place on y occupera. C'est un **test d'impartialité**, non une description d'une situation réelle.

2 « C'est la loi. » Analyser cette réponse.

- ① a. Elle rappelle une contrainte réelle : la loi **s'applique** indépendamment de l'accord de chacun, et une société où chacun n'obéirait qu'aux lois qu'il approuve ne tiendrait pas.
- ② b. À celle de la **justification** : elle dit ce qui est en vigueur, non **au nom de quoi** cela l'est. Elle constate, elle ne légitime pas.
- ③ c. L'**esclavage**, longtemps inscrit dans le droit positif ; ou le **suffrage censitaire**, qui réservait le vote aux plus fortunés. Légaux l'un et l'autre, et contestés comme injustes.
- ④ d. Elle deviendrait **impossible** : critiquer une loi reviendrait à dire qu'elle n'est pas la loi, ce qui est faux. Aucune réforme ne pourrait plus être **justifiée**, seulement imposée.
- ⑤ e. Deux exigences s'opposent. Sans obéissance générale, le droit ne protège plus personne ; mais faire de la légalité le dernier mot revient à interdire par principe la **résistance à l'oppression**, que **Locke** tient au contraire pour légitime. Une copie doit exposer les deux, non choisir d'emblée.

3 Trois contrats, trois États. Comparer.

- ① a. Chez **Hobbes**, l'état de nature est celui du **droit de chacun à tout** et de la crainte de la mort violente. Chez **Locke**, il est déjà réglé par une **loi naturelle** : on y possède sa vie, sa liberté et ses biens. Le point de départ commande la suite.
- ② b. Parce que le contrat se fait **entre les sujets**, qui renoncent ensemble à leur droit au profit d'un tiers. N'étant pas engagé, le souverain ne peut manquer à sa parole ; l'obligation d'obéir ne cesse que s'il cesse de **protéger**.
- ③ c. Du fait que l'État est institué pour **garantir** des droits qui lui **préexistent**. S'il les viole, il manque à sa fonction même : la résistance ne détruit pas le contrat, elle constate qu'il a été rompu.
- ④ d. Le **transfert** de la liberté. Aliéner sa liberté serait pour lui se contredire : rien n'est donné à un tiers. Chacun s'associe à tous et n'obéit qu'à la **volonté générale**, donc à une loi dont il est coauteur.
- ⑤ e. **Non** : aucun des trois ne prétend qu'il ait eu lieu. C'est une **hypothèse** qui sert d'instrument de mesure — elle permet de demander ce qu'un pouvoir peut légitimement exiger de ceux qui y consentiraient.

4 La justice comme équité. Argumenter.

- ① a. Parce qu'on ne peut plus **tailler les règles** à la mesure de sa propre situation : ne sachant pas si l'on sera favorisé, on n'a pas intérêt à autoriser ce qu'on ne supporterait pas de subir.
- ② b. D'abord des **libertés de base** égales pour tous ; ensuite seulement, des inégalités admissibles si elles profitent aux plus **défavorisés**. L'ordre compte : le second ne peut pas racheter une atteinte au premier.
- ③ c. **Non**. Il conditionne leur admissibilité : une inégalité est acceptable si elle améliore la situation de ceux qui sont le plus mal lotis. Ce n'est pas l'égalité stricte des résultats.
- ④ d. **Nozick** : la justice d'une répartition dépend de la façon dont chacun a **acquis** ce qu'il détient, pas de la forme du résultat. **Sen** : ce qui compte n'est pas la distribution des biens mais les **capacités** réelles d'en faire quelque chose, qui diffèrent d'une personne à l'autre.
- ⑤ e. I. Ce qui est légal semble juste, puisque la loi est la référence commune. II. Mais des lois tenues pour légales ont été jugées injustes, ce qui suppose un **critère** extérieur au droit en vigueur. III. Reste à dire lequel : droit naturel, volonté générale, équité rawlsienne — et à assumer que le choix engage une conception de l'égalité.

Corrige-toi toi-même. Compte tes points exercice par exercice : c'est ainsi qu'on voit où l'on perd, et ce n'est presque jamais là où on le croit.

Ce qui est évalué	Points	Ce qui fait perdre le point
Distinguer légal, juste et légitime	4 pts	Employer les trois mots l'un pour l'autre
Exposer un contrat social avec son état de nature	5 pts	Attribuer à un auteur la thèse d'un autre
Présenter le voile d'ignorance comme un test	4 pts	En faire la description d'une situation réelle
Énoncer les deux principes de Rawls dans l'ordre	4 pts	Inverser l'ordre ou n'en citer qu'un
Mentionner une objection et ne pas trancher trop vite	3 pts	Conclure sans avoir examiné d'autre position